

RESPONSABLE DES CONSTRUCTIONS

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

- > **Chef de cellule constructions.**
- > **Chef du bureau bâtiment.**
- > **Directeur/responsable des bâtiments.¹**
- > **Directeur/responsable des travaux de bâtiment.¹**
- > **Directeur/responsable des programmes de bâtiment.¹**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

Le responsable des constructions propose et met en oeuvre la planification stratégique des opérations de construction de bâtiments neufs ou d'intervention lourde sur bâtiments existants, au niveau administratif, financier et technique.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Traduction opérationnelle des orientations stratégiques, définies par le maître d'ouvrage, sur le patrimoine bâti de la collectivité en matière de construction neuve ou d'intervention sur existant.
- Montage, planification, coordination d'opérations de construction de bâtiments neufs et d'intervention lourde.
- Organisation et management de la direction, du service ou de l'équipe chargée de la conduite d'opération et/ou de la maîtrise d'oeuvre des opérations.
- Coordination des services et des partenaires impliqués dans la réalisation des projets.
- Contrôle et mise en oeuvre des procédures mettant en jeu la conformité réglementaire du patrimoine existant (prévention santé, sécurité, installations classées pour la protection de l'environnement, etc.) et la responsabilité civile ou pénale de la collectivité ou de ses agents.
- Proposition et mise en oeuvre de la politique d'optimisation de la qualité environnementale et énergétique des bâtiments.
- Représentation du maître d'ouvrage (personne responsable des marchés, signataire des demandes de permis de construire, etc.).
- Gestion des relations avec les utilisateurs et les usagers.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs

- Technologie et normes en bâtiment et génie civil.
- Réglementation des marchés publics (Code et cahier des clauses administrative générales).
- Outils de diagnostic et de gestion du patrimoine.
- Outils de pilotage opérationnel des activités (tableaux de bord) et de planification de projets).
- Comptabilité publique.
- Documents d'orientation générale locaux ou territoriaux (plan de développement urbain (PDU), schéma de cohérence territoriale (SCOT), etc.).
- Droit de la construction.
- Principes de la démarche haute qualité environnementale (HQE).
- Techniques d'animation, de médiation et de résolution de conflits.

savoir-faire

- Rédiger des rapports de présentation et de synthèse et des rapports d'activités.
- Définir des objectifs et des missions prioritaires.
- Organiser et optimiser des procédures administratives.
- Manager des équipes et des projets par objectifs.
- Identifier, suivre et contrôler des indicateurs et ratios qualité, coûts, délais.
- Planifier.
- Appliquer et veiller au respect des normes et procédures.

comportements professionnels

- Autonomie.
- Rigueur et sens de l'organisation.
- Sens des responsabilités.
- Bon relationnel et disponibilité.
- Adaptabilité.

PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

Interactions très fréquentes (téléphone, courriels, réunions, déplacements), horaires atypiques liés aux contraintes des intervenants extérieurs et des décideurs, polyvalence.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

Responsable des services généraux.

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Conducteur d'opérations en bâtiment.
Surveillant de travaux en bâtiment.

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

Responsable des services généraux.
Responsable urbanisme et aménagement.

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

- Intégration d'outils informatisés de suivi de projets et de synthèse automatique d'information (tableaux de bord).
- Prise en compte des paramètres de qualité environnementale dans le programme et l'analyse des études (mise en oeuvre de la démarche HQE).
- Évolution de la réglementation calédonienne (marchés publics, environnement, santé, sécurité, normes de construction, urbanisme, etc.).

Conséquences sur les activités et les compétences

- Qualification exigée en informatique.
- Travail sur écran généralisé.
- Formation complémentaire nécessaire sur la prise en compte des paramètres de qualité environnementale (thermique, maintenance, etc.).
- Formation au management de la qualité, certification.
- Veille technique et juridique indispensable.
- Formations complémentaires fréquentes au fur et à mesure de l'évolution réglementaire.

**Définition synthétique de l'emploi* : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.

** *Activités principales* : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.

*** *Compétences requises* : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.